

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1240**28 décembre 2001****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| (La) Badiane, S.à r.l., Windhof | 59492 | Générale Cash S.A., Luxembourg | 59477 |
| Bruno-Color-Vesque, S.à r.l., Hesperange | 59497 | Générale Cash S.A., Luxembourg | 59477 |
| EGO, Europe Optic Guide S.A.H., Luxembourg .. | 59508 | Générale Deposit S.A., Luxembourg | 59478 |
| Equen S.A., Luxembourg | 59502 | Générale Deposit S.A., Luxembourg | 59478 |
| Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunal- kreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Senningerberg | 59504 | Générale Deposit S.A., Luxembourg | 59478 |
| European Media Ventures S.A., Luxembourg | 59509 | Genfinance Investment S.A., Luxembourg | 59479 |
| European Media Ventures S.A., Luxembourg | 59511 | Genfinance Investment S.A., Luxembourg | 59479 |
| F. Partners and Company S.A.H., Luxembourg- Kirchberg | 59512 | Gerana Holdings S.A., Luxembourg | 59515 |
| F. Partners and Company S.A.H., Luxembourg- Kirchberg | 59512 | Gérard et Cie, S.à r.l., Oberkorn | 59516 |
| F.G.F., Financiere Gazzoni Frascara S.A., Luxem- bourg | 59509 | Gerd Buss A.G., Luxembourg | 59480 |
| Falco Holding S.A., Luxembourg | 59508 | Gest Promotions International, S.à r.l. | 59516 |
| Faustini International S.A., Luxembourg | 59508 | Gildas Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ... | 59516 |
| Fenor S.A., Luxembourg | 59508 | Gold-Rush S.A., Luxembourg | 59516 |
| First Estates Regional Organization S.A.H., Stras- sen | 59506 | Gold-Rush S.A., Luxembourg | 59518 |
| First Estates Regional Organization S.A.H., Stras- sen | 59507 | Groupe Assurgarantie Holding S.A., Luxembourg | 59481 |
| Flurwald Finanz S.A.H., Luxembourg | 59509 | Groupe Immobilier Luxembourgeois (G.I.L.), S.à r.l., Ehlerange | 59520 |
| Fondinvest Cotton Holding S.A., Luxembourg- Kirchberg | 59505 | Guardamar S.A.H., Luxembourg | 59481 |
| Fonds Général Stratégique, Sicav, Luxembourg .. | 59511 | Guardamar S.A.H., Luxembourg | 59481 |
| Framacecs S.A., Luxembourg | 59513 | Gustrel S.A., Luxembourg | 59475 |
| Frohfeld H.A.G., Luxembourg | 59512 | Gustrel S.A., Luxembourg | 59476 |
| Frohfeld H.A.G., Luxembourg | 59512 | Gustrel S.A., Luxembourg | 59476 |
| Fromageries Réunies Holding S.A., Luxembourg .. | 59511 | Gustrel S.A., Luxembourg | 59476 |
| Future Management Holdings S.A., Luxembourg- Kirchberg | 59513 | Hapolux S.A., Luxembourg | 59481 |
| Future Management Holdings S.A., Luxembourg- Kirchberg | 59513 | Happy Beaumont S.A., Luxembourg | 59518 |
| Galerie Commerciale de Kirchberg S.A., Luxem- bourg | 59515 | Happy Beaumont S.A., Luxembourg | 59519 |
| Générale Belgian Investment S.A., Luxembourg .. | 59475 | Heisenberg Finance S.A., Luxembourg | 59482 |
| Générale Belgian Investment S.A., Luxembourg .. | 59475 | I.E.E., International Electronics & Engineering, S.à r.l., Luxembourg-Findel | 59479 |
| Générale Belgian Investment S.A., Luxembourg .. | 59475 | I.E.E., International Electronics & Engineering, S.à r.l., Luxembourg-Findel | 59480 |
| Générale Cash S.A., Luxembourg | 59477 | Immo Mali S.A., Luxembourg | 59482 |
| | | Immobilière de Hamm S.A., Luxembourg | 59483 |
| | | Immobilière OEKimmO S.A., Ubersyren | 59482 |
| | | Immolodans S.A., Luxembourg | 59482 |
| | | Immomit S.A., Luxembourg | 59520 |
| | | Immomit S.A., Luxembourg | 59520 |
| | | Immotrade Invest S.A., Luxembourg | 59514 |
| | | Immotrade Invest S.A., Luxembourg | 59515 |

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Imperial Luxembourg S.A., Kehlen..... | 59484 | Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg | 59480 |
| Imperial Luxembourg S.A., Kehlen..... | 59484 | Litecomm S.A., Luxembourg..... | 59496 |
| INTERCORP S.A., International Corporate Activities S.A., Luxembourg | 59486 | Lucky Steel 94 S.A., Luxembourg | 59492 |
| Inda International, S.à r.l., Luxembourg..... | 59483 | Lucky Steel 94 S.A., Luxembourg | 59493 |
| Industrial Re Musini, Senningerberg | 59486 | Lucky Steel 94 S.A., Luxembourg | 59493 |
| Industrial Re Musini, Senningerberg | 59486 | Lucky Steel 94 S.A., Luxembourg | 59493 |
| Intec Maritime Offshore Services Holding S.A., Luxembourg | 59483 | Lucorn S.A.H., Luxembourg | 59496 |
| Inter Desit S.A., Luxembourg | 59484 | Lux Car Holding S.A.H., Luxembourg | 59502 |
| Inter-Globe Sport Management S.A., Luxembourg | 59491 | MAO Holdings S.A., Luxembourg | 59501 |
| Intrasoft International S.A., Helfent/Bertrange... | 59487 | MAO Holdings S.A., Luxembourg | 59501 |
| ISIIS Technologies S.A., Luxembourg | 59484 | Malicobe S.A.H., Luxembourg..... | 59496 |
| ISIIS Technologies S.A., Luxembourg | 59486 | MJ Collections S.A., Luxembourg | 59498 |
| Iside S.A.H., Luxembourg | 59492 | Najac Holding S.A., Luxembourg | 59502 |
| Isifin S.A., Luxembourg | 59492 | Newshore S.A., Luxembourg..... | 59494 |
| Jaccat Investments S.A., Luxembourg | 59519 | NPC Nutriment Patent Company S.A., Luxembourg | 59504 |
| (Les) Jardins de la Musique, S.à r.l., Luxembourg . | 59495 | NPC Nutriment Patent Company S.A., Luxembourg | 59504 |
| Jeppsson S.A., Luxembourg | 59503 | Pessina Costruzioni International S.A.H., Luxembourg | 59474 |
| Kailua S.A.H., Luxembourg | 59492 | Pessina Costruzioni International S.A.H., Luxembourg | 59474 |
| Key-Com S.A., Luxembourg | 59494 | Reginglard S.A., Luxembourg | 59495 |
| L.A.F. S.A., Luxembourg Agratex Finance S.A., Strassen | 59499 | (La) Sesta S.A.H., Luxembourg | 59494 |
| L.A.F. S.A., Luxembourg Agratex Finance S.A., Strassen | 59500 | Société Immobilière Multinationale, S.à r.l., Luxembourg..... | 59503 |
| Lake Enterprise, S.à r.l., Luxembourg | 59495 | | |
| Larrivet Holding S.A., Luxembourg | 59495 | | |

PESSINA COSTRUZIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.353.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 mai 2001

«... En vertu de cette autorisation, le conseil d'administration prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en lires italiennes, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 5.164.568,99.

2. Il est décidé d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 35.431,01 de sorte qu'il s'établisse à EUR 5.200.000,- sans émission d'actions nouvelles.

1. Il est décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

' **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent mille euros (EUR 5.200.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.'

4. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour extrait conforme

L. Hansen

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44250/200/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

PESSINA COSTRUZIONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(44251/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.669.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme

BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata

(43356/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.669.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, l'assemblée générale statutaire du 14 mars 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale statutaire du 14 mars 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 30.986,69 à un montant de EUR 31.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 13,31 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les autres réserves.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 62,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 31.000,-, représenté par 500 actions d'une valeur nominale de EUR 62,- par action, entièrement libérées.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A.

BGL- MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43355/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.669.

La réunion du Conseil d'administration du 14 février 2001 a nommé, par voie de cooptation, aux fonctions d'administrateur, Monsieur Yves Wagner, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, en remplacement de Monsieur Jean Meyer, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale ordinaire du 14 mars 2001 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Yves Wagner en remplacement de Monsieur Jean Meyer.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour GENERALE BELGIAN INVESTMENT S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43357/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GUSTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 52.003.

Les bilans aux 30 septembre 1998 et 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43381/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GUSTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 52.003.

RECTIFICATIF

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée des actionnaires en date du 14 avril 1999:

- les comptes au 30 septembre 1997 sont approuvés à l'unanimité;
- le montant de ESP 7.810.000 est transférée à la réserve légale et le solde du bénéfice sur le compte report à nouveau;
- le dividende de ESP 193.000.000 versé au courant de l'année est approuvé et est ratifié;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée statutaire.

Les mandats sont répartis comme suit:

Administrateurs:

PUBLICIS WORLDWIDE B.V., établie et ayant son siège au 198 Beethovenstraat, NL-1077JZ Amsterdam.
PUBLICIS COMMUNICATION S.A., établie et ayant son siège social au 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France;
Monsieur Jean-Paul Morin, administrateur de société, demeurant à Villalet, «Le Rebrue», France.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

(43378/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GUSTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 52.003.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée des actionnaires en date du 30 juin 1999:

- les comptes au 30 septembre 1998 sont approuvés à l'unanimité;
- le dividende de ESP 795.000.000 versé au courant de l'année est approuvé et est ratifié;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée statutaire.

Les mandats sont répartis comme suit:

Administrateurs:

PUBLICIS WORLDWIDE B.V., établie et ayant son siège au 198 Beethovenstraat, NL-1077JZ Amsterdam.
PUBLICIS COMMUNICATION S.A., établie et ayant son siège social au 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France;
Monsieur Jean-Paul Morin, administrateur de société, demeurant à Villalet, «Le Rebrue», France.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

(43379/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GUSTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 52.003.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée des actionnaires en date du 7 décembre 1999:

- les comptes au 30 septembre 1999 sont approuvés à l'unanimité;
- le dividende de ESP 235.000.000 versé au courant de l'année est approuvé et est ratifié;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée statutaire.

Les mandats sont répartis comme suit:

Administrateurs:

PUBLICIS WORLDWIDE B.V., établie et ayant son siège au 198 Beethovenstraat, NL-1077JZ Amsterdam.
PUBLICIS COMMUNICATION S.A., établie et ayant son siège social au 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris,
France;

Monsieur Jean-Paul Morin, administrateur de société, demeurant à Villalet, «Le Rebrue», France.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

(43380/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENERALE CASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.993.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour GENERALE CASH S.A., Société Anonyme

BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata

(43360/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENERALE CASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.993.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, l'assemblée générale statutaire du 14 mars 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale statutaire du 14 mars 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 30.986,69 à un montant de EUR 31.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de Eur 13,31 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les autres réserves.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 62,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 31.000,-, représenté par 500 actions d'une valeur nominale de EUR 62,- par action, entièrement libérées.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour GENERALE CASH S.A.

BGL- MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43358/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENERALE CASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.993.

La réunion du Conseil d'administration du 14 février 2001 a nommé, par voie de cooptation, aux fonctions d'administrateur, Monsieur Yves Wagner, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, en remplacement de Monsieur Jean Meyer, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale ordinaire du 14 mars 2001 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Yves Wagner en remplacement de Monsieur Jean Meyer.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour GENERALE CASH S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43359/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENERALE DEPOSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 10.681.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour *GENERALE DEPOSIT S.A., Société Anonyme*

BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata

(43363/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENERALE DEPOSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 10.681.

—
Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, l'assemblée générale statutaire du 14 mars 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale statutaire du 14 mars 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 30.986,69 à un montant de EUR 31.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de Eur 13,31 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les autres réserves.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 62,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 31.000,-, représenté par 500 actions d'une valeur nominale de EUR 62,- par action, entièrement libérées.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour *GENERALE DEPOSIT S.A.*

BGL- MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43361/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENERALE DEPOSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 10.681.

—
La réunion du Conseil d'administration du 14 février 2001 a nommé, par voie de cooptation, aux fonctions d'administrateur, Monsieur Yves Wagner, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, en remplacement de Monsieur Jean Meyer, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale ordinaire du 14 mars 2001 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Yves Wagner en remplacement de Monsieur Jean Meyer.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour *GENERALE DEPOSIT S.A.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43362/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENFINANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 9.752.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour GENFINANCE S.A., Société Anonyme

BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Agata

(43366/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENFINANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 9.752.

La réunion du Conseil d'administration du 14 février 2001 a nommé, par voie de cooptation, aux fonctions d'administrateur, Monsieur Yves Wagner, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, en remplacement de Monsieur Jean Meyer, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale ordinaire du 14 mars 2001 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Yves Wagner en remplacement de Monsieur Jean Meyer.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour GENFINANCE S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43364/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GENFINANCE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 9.752.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, l'assemblée générale statutaire du 14 mars 2001 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale statutaire du 14 mars 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 30.986,69 à un montant de EUR 31.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de Eur 13,31 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les autres réserves.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 62,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 31.000,-, représenté par 500 actions d'une valeur nominale de EUR 62,- par action, entièrement libérées.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour GENFINANCE S.A.

BGL- MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43365/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

I.E.E., INTERNATIONAL ELECTRONICS & ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 2B, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 5.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43384/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

I.E.E., INTERNATIONAL ELECTRONICS & ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 2B, rue de Trèves.

R. C. Luxembourg B 5.124.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2001

Point 5. Réorganisation du Conseil d'Administration:

1. La démission de Monsieur Georges Mathgen est acceptée. Décharge pleine est donnée à l'administrateur sortant.
2. Monsieur Marc Ruppert, demeurant à L-7210 Helmsange, 34, rue de l'Alzette, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Georges Mathgen, démissionnaire.
3. Madame Fabienne Bozet, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, rue de Villeroux 5, et Monsieur André Laux, demeurant à L-3430 Dudelange, 7, rue Ry Boissaux, ont été nommés administrateurs avec effet au 1^{er} janvier 2001.
4. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Herbert Naumer en date du 7 novembre 2000.

L'Assemblée générale remercie les administrateurs sortants pour les services rendus à la société.

Compte tenu des nouvelles nominations et démissions, le Conseil d'Administration de IEE INTERNATIONAL ELECTRONICS & ENGINEERING, S.à r.l. se compose de 8 Administrateurs, à savoir:

Monsieur Michel Wurth, Président du Conseil d'Administration
Monsieur Georges Bollig, Vice-Président du Conseil d'Administration
Monsieur Claude Lanners, Membre du Conseil d'Administration
Monsieur Jean Schroeder, Membre du Conseil d'Administration
Monsieur Gérard Hoffmann, Membre du Conseil d'Administration
Monsieur André Laux, Membre du Conseil d'Administration
Monsieur Marc Ruppert, Membre du Conseil d'Administration
Madame Fabienne Bozet, Membre du Conseil d'Administration.

Les mandats de ces administrateurs courent jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'an 2006 statuant sur l'exercice 2005.

Pour extrait conforme

M. Wurth

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43385/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GERD BUSS, Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxemburg B 29.246.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung gehalten am 18. Juni 2001 von 13.00 bis 13.15 Uhr

Die Aktionäre fassen einstimmig den nachstehenden Beschluß:

Herr Jens Wismann wird zum weiteren administrateur-délégué der Gesellschaft bestellt.

Für die Richtigkeit des Auszugs

W. Müllerklein

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43367/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.870.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 455 du 5 octobre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 mai 2001, non encore publié.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43412/228/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GUARDAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.976.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour GUARDAMAR S.A., Société Anonyme Holding

BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(43377/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GUARDAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.976.

L'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour GUARDAMAR S.A.

BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43376/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 48.785.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(43375/560/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

HAPOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.444.

Les actionnaires de HAPOLUX S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 15 juin 2001 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont décidé de convertir le capital social actuellement exprimé en NLG en euros.

Deuxième résolution

Ont décidé d'augmenter le capital social de EUR 6.219,78 pour le porter de son montant actuel de EUR 453.780,22 à EUR 460.000,- par incorporation de réserves, sans émission d'actions nouvelles.

Troisième résolution

Ont décidé d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Das Gesellschaftskapital beträgt vierhundertsechzigtausend Euro (EUR 460.000,-) eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit keinem Pariwert.»

HAPOLUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43382/763/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

HEISENBERG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.215.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 mars 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 27, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

(43383/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

IMMO MALI, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.415.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(43386/560/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

IMMOBILIERE OEKimmO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ubersyren.
R. C. Luxembourg B 65.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

(43389/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

IMMOLODANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 49.867.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 545 du 25 novembre 1992.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 166 du 20 mars 1998.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 3 juillet 2000, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix conformément à la loi du 10 décembre 1998:

1. Convertir le capital actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, de supprimer la valeur nominale de LUF 10.000,- par action des 30.000 actions existantes et de remplacer les 30.000 actions existantes par 743 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmenter le capital social de EUR 319,43 pour le porter de son montant actuel de EUR 743.680,57 à EUR 744.000,- par incorporation de résultats reportés et d'émettre une action nouvelle sans désignation de valeur nominale.

3. Adapter en conséquence la valeur nominale des actions anciennes et émises: la valeur nominale est fixée à EUR 1.000,- chacune, et la mention du capital social: le capital social est fixé à EUR 744.000,-.

4. Adapter l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à sept cent quarante quatre mille euros (EUR 744.000,-), diviséen 744 actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour la société IMMOLODANS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43390/622/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

IMMOBILIERE DE HAMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.193.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 13, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mars 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Claude Michels, demeurant à Remich, Président et Administrateur-Délégué
- Madame Anne Dossche, administrateur de sociétés, demeurant à Kustlaan, B-8300 Knokke-Heist
- Monsieur Jacques Dossche, administrateur de sociétés, demeurant à Bogaertstraat 21, Sint Martens Latem, Administrateur-Délégué
- Monsieur Jacques Appelmans, administrateur de sociétés, demeurant à Fishers Island, N.Y. 06390.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signatures.

(43388/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

INDA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 67.842.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

(43393/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

INTEC MARITIME OFFSHORE SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.786.

Les actionnaires de INTEC MARITIME OFFSHORE SERVICES HOLDING S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 1^{er} juin 2001 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont décidé de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros.

Deuxième résolution

Ont décidé d'augmenter le capital social de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.986,69 à EUR 31.000,- par incorporation de réserves, sans émission d'actions nouvelles.

Troisième résolution

Ont décidé de supprimer la valeur nominale des 1.250 actions.

Quatrième résolution

Ont décidé d'adapter l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000,-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with no par value.»

INTEC MARITIME OFFSHORE SERVICES HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 55, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43396/763/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

IMPERIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 63.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.
(43391/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

IMPERIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 63.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.
(43392/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

INTER DESIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.234.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 27, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.
(43397/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

ISIIS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.054.

L'an deux mille un, le onze juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISIIS TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 791 du 23 octobre 1999, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil numéro 567 du 9 août 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Simone Retter, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Colette Sadler, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Simon W. Baker, managing director, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de Euro 17.555,- (dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq Euro) par l'émission de 3.511 (trois mille cinq cent onze) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émis à la valeur nominale de Euro 5,- (cinq Euro) assortie chacune d'une prime d'émission de Euro 109,- (cent neuf Euro) pour le porter de son montant actuel de Euro 69.310 (soixante-neuf mille trois cent dix Euro) divisé en 13.862 (treize mille huit cent soixante-deux) actions d'une valeur nominale de Euro 5,- (cinq Euro) à Euro 86.865,- (quatre-vingt-six mille huit cent soixante-cinq Euro) divisé en 17.373 (dix-sept mille trois cent soixante-treize) actions d'une valeur nominale de Euro 5,- (cinq Euro).

2. Renonciation des anciens actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des nouvelles actions par apport du montant de Euro 400.254,- (quatre cent mille deux cent cinquante-quatre Euro).

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Modification de l'article 11 al 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est composé de cinq administrateurs.»

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne

varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq Euro (17.555,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-neuf mille trois cent dix Euro (69.310,- EUR) à quatre-vingt-six mille huit cent soixante-cinq Euro (86.865,- EUR) par la souscription et l'émission de trois mille cinq cent onze (3.511) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq Euro (5,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes. FLORENTINE ASSETS S.A., ayant son siège social à 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Simon W. Baker, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mai 2001,

laquelle société déclare souscrire les trois mille cinq cent onze (3.511) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces ensemble avec une prime d'émission de cent neuf Euro (109,- EUR) par action nouvellement émise, de sorte que le montant total de quatre cent mille deux cent cinquante-quatre Euro (400.254,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-six mille huit cent soixante-cinq Euro (86.865,- EUR), représenté par dix-sept mille trois cent soixante-treize (17.373) actions d'une valeur nominale de cinq Euro (5,- EUR) chacune. »

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. 2ème alinéa.** Le conseil d'administration est composé de cinq administrateurs. »

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, savoir:

- Monsieur Pascal Santini, directeur, demeurant à F-78400 Chatou,
- Monsieur Michel Cailleau, administrateur de sociétés, demeurant à Sliema (Malte).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de quatre cent mille deux cent cinquante-quatre Euro (400.254,- EUR) est évalué à seize millions cent quarante-six mille deux cent six francs luxembourgeois (16.146.206,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux cent trente mille francs luxembourgeois (230.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Retter, C. Sadler, W. Baker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 129S, fol. 91, case 5. – Reçu 161.462 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 juin 2001.

G. Lecuit.

(43403/220/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

ISIIS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 juin 2001.

G. Lecuit.

(43404/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

INDUSTRIAL RE MUSINI

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.702.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2001.

Pour la société

Signature

(43394/689/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

INDUSTRIAL RE MUSINI

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.702.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2001

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats d'Administrateur:

1. de la société MUSINI VIDA S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, représentée par M. Mariano Duro Fernandez,
 2. de la société INTERBOLSA S.A., représentée par M. Ildelfonso Mulas Lopez,
 3. de M. Carlos Rios Puron,
 4. de M. Enrique Zaccagnini,
 5. de la société MUSINI S.A. représentée par M. Alvaro Munoz Lopez,
 6. de la société SERVIFINANZAS S.A. représentée par M. José Antonio Carro Del Castillo,
 7. de la société SOGECORE S.A. représentée par M. Jean Thilly ou M. Gilles Coremans
- prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43395/689/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

INTERCORP S.A., INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 10.548.

Statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé en date du 9 juin 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Pour le notaire

Signature

(43399/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Helfent/Bertrange.

R. C. Luxembourg B 56.565.

Procès-verbal de la réunion du 30 avril 2001

A Helfent/Bertrange, Luxembourg, ce lundi, 30 avril 2001, à 14.00 heures, le conseil d'administration de la société anonyme dénommée INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est établi à Helfent/Bertrange, Luxembourg, s'est réuni en ses locaux situés 14A, route de Longwy, L-8080 Helfent/Bertrange.

Les membres suivants étaient présents:

1. Socrates P. Kokkalis, président
2. George K. Deligiannis, administrateur-délégué
3. Petros S. Kokkalis, administrateur
4. Karolos G. Gikas, administrateur
5. Yiannis K. Kalogeras, administrateur

Le conseil d'administration constate que le quorum est atteint du fait que, conformément à l'article 10 des statuts de la société, tous les administrateurs sont présents; le conseil d'administration procède alors aux délibérations sur et à l'adoption d'une résolution relative aux trois points suivants à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Premier point: «Fermeture de la succursale de la société à Bruxelles, Belgique».

Deuxième point: «Tâches assignées au directeur général».

Troisième point: «Représentation de la société».

En ce qui concerne le premier point:

Après débat sur ce point à l'ordre du jour, le conseil d'administration de la société a décidé la fermeture de sa succursale de Bruxelles, Belgique, en date du 31 décembre 2000.

En ce qui concerne le deuxième point:

Le président du conseil d'administration, M. Socrates P. Kokkalis, prend la parole et indique que le conseil d'administration devra définir les tâches des directeurs généraux de la société.

Le conseil d'administration, compte tenu des résolutions prises en date du 25 août 1999 relatives à l'ouverture de la succursale grecque, a décidé de manière unanime de modifier, de remplacer et de redéfinir les représentants légaux et leurs pouvoirs respectifs comme suit:

Luxembourg, Siège central

Le conseil d'administration de la société anonyme dénommée INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est établi à Helfent/Bertrange, Luxembourg, a pris à l'unanimité la décision de nommer directeur général de ses unités à Luxembourg M. Athanasios Kotsis, fils de Dimitrios, mathématicien, né à Athènes en 1960, résidant à Luxembourg, 190, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, détenteur du passeport n° N 880401 de la République hellénique.

MM. Athanassios Kotsis et George Deligiannis, administrateur-délégué, agissant conjointement ou séparément, auront les pouvoirs:

1. D'assurer la gestion journalière de la société et d'en avoir la responsabilité.
 2. De faire enregistrer les statuts de la société et toute modification y relative auprès du registre du commerce de Luxembourg ou de toute autre autorité compétente.
 3. De signer toute correspondance commerciale et en générale le courrier journalier de la société.
 4. De remplir toutes les tâches administratives incombant au siège.
 5. De faire affilier la société à des associations professionnelles ou commerciales.
 6. De louer du matériel et des biens nécessaires à l'activité de la société à Luxembourg.
 7. De représenter la société dans tous les domaines devant l'état luxembourgeois, le gouvernement, les autorités provinciales et municipales, l'administration fiscale, la sécurité sociale, les autorités douanières, l'administration de la poste, du télégraphe et du téléphone, l'administration des chemins de fer, les compagnies aériennes et tous les services publics, de conclure tous les accords et de prendre toutes les dispositions nécessaires et utiles au fonctionnement de la société et de signer tous les contrats et engagements avec les autorités, les services et les compagnies ci-avant. En outre, de faire toutes les transactions en relation avec le paiement des salaires, de la sécurité sociale, de la TVA et de tous les autres services publics, pour quelque montant que ce soit.
 8. De signer tous les reçus en relation avec des sommes d'argent perçues, des lettres et paquets recommandés envoyés à la société par la poste, les autorités douanières, l'administration des chemins de fer, les compagnies aériennes, etc.
 9. De réclamer, prendre livraison de et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens, qui sont dus ou appartiennent à la société et de donner décharge y relative.
 10. De préparer des inventaires de biens, afin de pouvoir établir le bilan relatif à la société et d'assurer que toutes les obligations légales en matière de législation sociale, fiscale et comptables soient respectées.
 11. De souscrire les polices d'assurances nécessaires à l'activité du siège.
 12. De représenter la société dans toutes les procédures légales, dont font partie l'inscription de la société au registre de commerce, au journal officiel du Luxembourg, auprès des autorités de la TVA.
 13. De déléguer un ou plusieurs des présents pouvoirs à des employés de la société ou à toute autre personne, conjointement ou séparément, pour une période et à partir d'une date à déterminer par les représentant légaux.
- Les pouvoirs de M. Athanassios Kotsis énoncés ci-avant sont valables dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction de son pouvoir énoncés ci-après.

Succursale grecque

Le conseil d'administration a pris à l'unanimité la décision de nommer directeur général de la succursale grecque M. George Manos, fils de Konstantinos, ingénieur, né à Ioannina, Grèce, en 1958, résidant à Athènes, Grèce, 20, Ypatis Str. 152 31 Chalandri, détenteur du passeport n° A 349008 de la République hellénique.

MM. George Manos et George Deligiannis, administrateur-délégué, agiront conjointement ou séparément comme représentant légal de la succursale grecque avec les pouvoirs:

1. D'assurer la gestion journalière de la société et d'en avoir la responsabilité.
2. De faire enregistrer les statuts de la société et toute modification y relative auprès du registre du commerce de Luxembourg ou de toute autre autorité compétente.
3. De signer toute correspondance commerciale et en générale le courrier journalier de la société.
4. De remplir toutes les tâches administratives incombant au siège.
5. De faire affilier la société à des associations professionnelles ou commerciales.
6. De louer du matériel et des biens nécessaires à l'activité de la société à Luxembourg.
7. De représenter la société dans tous les domaines devant l'état luxembourgeois, le gouvernement, les autorités provinciales et municipales, l'administration fiscale, la sécurité sociale, les autorités douanières, l'administration de la poste, du télégraphe et du téléphone, l'administration des chemins de fer, les compagnies aériennes et tous les services publics, de conclure tous les accords et de prendre toutes les dispositions nécessaires et utiles au fonctionnement de la société et de signer tous les contrats et engagements avec les autorités, les services et les compagnies ci-avant. En outre, de faire toutes les transactions en relation avec le paiement des salaires, de la sécurité sociale, de la TVA et de tous les autres services publics, pour quelque montant que ce soit.
8. De signer tous les reçus en relation avec des sommes d'argent perçues, des lettres et paquets recommandés envoyés à la société par la poste, les autorités douanières, l'administration des chemins de fer, les compagnies aériennes, etc.
9. De réclamer, prendre livraison de et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens, qui sont dus ou appartiennent à la société et de donner décharge y relative.
10. De préparer des inventaires de biens, afin de pouvoir établir le bilan relatif à la société et d'assurer que toutes les obligations légales en matière de législation sociale, fiscale et comptables soient respectées.
11. De souscrire les polices d'assurances nécessaires à l'activité du siège.
12. De représenter la société dans toutes les procédures légales, dont font partie l'inscription de la société au registre de commerce, au journal officiel du Luxembourg, auprès des autorités de la TVA.
13. De déléguer un ou plusieurs des présents pouvoirs à des employés de la société ou à toute autre personne, conjointement ou séparément, pour une période et à partir d'une date à déterminer par les représentant légal.

Les pouvoirs de M. Georges Manos énoncés ci-avant sont valables dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les limites de son pouvoir énoncées ci-après.

En ce qui concerne le troisième point:

Le président du conseil d'administration, M. Socrates P. Kokkalis, prend la parole et indique que le conseil d'administration doit délibérer sur la représentation de la société.

Après débat sur ce point à l'ordre du jour, le conseil d'administration de la société anonyme dénommée INTRASOFT S.A., dont le siège est établi à Helfent/Bertrange, Luxembourg, a décidé à l'unanimité que la société serait représentée comme suit:

A) Par M. Socrates P. Kokkalis, président du conseil d'administration et M. George K. Deligiannis, administrateur-délégué de la société, agissant séparément ou conjointement, pour toutes les relations et transactions de la société; la seule signature d'un des deux, apposée sous le sceau de la société, lie et engage la société de manière illimitée. Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité que M. George K. Deligiannis, administrateur-délégué, continuera à assurer la gestion journalière de la société, conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 2000, adoptés en conformité avec l'article 12 des statuts de la société et l'article 60 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives. En outre, l'administrateur-délégué représentera la société devant toutes les administrations et ce, au Luxembourg, en Belgique, en Grèce ou dans tout autre pays.

De plus, le conseil d'administration a décidé de manière unanime que l'ouverture de compte auprès d'une banque ou d'un organisme financier, les transferts bancaires, les paiements de tous genres ainsi que l'engagement et le licenciement de personnel seraient du seul pouvoir du président et de l'administrateur-délégué, tel que défini ci-avant, sous réserve des pouvoirs spéciaux accordés aux directeurs généraux en relation avec les actes précités.

B) Par deux des personnes suivantes: les directeurs généraux de la société, c'est-à-dire MM. George Manos et Athanassios Kotsis, et M. André De Loch, directeur général de INTRASOFT INTERNATIONAL S.A. (Belgique), agissant conjointement, et sous réserve que les montants énoncés ci-après soient prévus dans le budget annuel de la société, pour tout ce qui est relatif à

1. la signature de contrats avec les clients de la société, d'offres et de propositions adressées aux clients de la sociétés par lesquels la société s'engage à fournir des services ou à remplir d'autres tâches prévus dans le cadre de son objet social jusqu'à un montant maximum de Euro 10.000.000,- par contrat ou offre,
2. la signature de contrats avec les fournisseurs ou sous-traitants de la société, dans le cadre desquels la société s'engage à payer lesdits fournisseurs ou sous-traitants pour la fourniture de biens ou de services jusqu'à un montant maximum de Euro 1.000.000,- par contrat,
3. l'engagement ou le licenciement de personnel.

C) Par un des directeurs généraux de la société, c'est-à-dire MM. George Manos et Athanassios Kotsis, agissant séparément, et sous réserve que les montants énoncés ci-après soient prévus dans le budget annuel de la société, pour tout ce qui est relatif à

1. la signature de contrats avec les clients de la société, d'offres et de propositions adressées aux clients de la sociétés par lesquels la société s'engage à fournir des services ou à remplir d'autres tâches prévus dans le cadre de son objet social jusqu'à un montant maximum de Euro 1.500.000,- par contrat ou offre,

2. la signature de contrats avec les fournisseurs ou sous-traitants de la société, dans le cadre desquels la société s'engage à payer lesdits fournisseurs ou sous-traitants pour la fourniture de biens ou de services jusqu'à un montant maximum de Euro 150.000,- par contrat,

3. l'achat de biens d'équipement, le paiement d'impôts et le paiement des salaires du personnel,

4. la gestion de la petite caisse jusqu'à un montant de Euro 10.000,- par opération.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité que les décisions prises ci-avant remplaceront toute décision prise auparavant par le conseil en relation avec la représentation de la société et les pouvoirs accordés aux représentants de la société.

Après adoption des résolutions énoncées ci-avant et en l'absence d'autres questions à discuter, le président lève la séance du conseil d'administration et le présent procès-verbal est signé conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de la société.

Le président du conseil d'administration: S.P. Kokkalis

L'administrateur-délégué: G.K. Deligiannis

Les membres du conseil d'administration:

P.S. Kokkalis

K.G. Gikas

Y.K. Kalogeras

Le Président du Conseil d'Administration

S. P. Kokkalis

L'Administrateur-délégué du Conseil d'Administration

G. K. Deligiannis

Les Membres du Conseil d'Administration

P.S. Kokkalis / K. G. Gikas / Y. K. Kalogeras

Minutes of a Meeting of April 30, 2001

In Helfent/Bertrange, Luxembourg, this Monday, the 30th of the month of April of the year 2001, and time 14.00, the Board of Directors of the Société Anonyme, under the name INTRASOFT INTERNATIONAL S.A. with registered office (seat) in Helfent/Bertrange, Luxembourg, assembled and met at its offices, which are situated at 14A, route de Longwy, L-8080 Helfent/Bertrange.

The following members were present:

1. Socrates P. Kokkalis, Chairman
2. George K. Deligiannis, Managing Director
3. Petros S. Kokkalis, Member
4. Karolos G. Gikas, Member
5. Yiannis K. Kalogeras, Member

The Board of Directors verifies to be in a quorum, in view of the fact that, according to the article 10 of the Company's articles of Association, all its members are present; thus, the Board of Directors, proceeds to the deliberations and to the adoption of a resolution on the following three questions of the Agenda:

Agenda:

First question: «Closing down of the Branch of the Company in Brussels, Belgium»

Second question: «Assignment of the duties of General Managers»

Third question: «Representation of the Company»

On the first question:

After a debate, that has taken place on this question of the Agenda, the Board of Directors of the Company resolved on the closing down of its Branch in Brussels, Belgium on 31th December 2000.

On the second question:

The Chairman of the Board of Directors Mr Socrates P. Kokkalis, takes the floor and states that the Board of Directors must assign the duties of the General Managers of the Company.

The Board of Directors, having regard to its resolutions of August 25, 1999, with respect to the establishment of the Greek branch, decided unanimously to amend, replace and re-define the Legal Representatives and their powers as follows:

Luxembourg, Central Office

The Board of Directors of the «Société Anonyme» under the name INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., with registered office (seat) in Helfent/Bertrange, Luxembourg, resolved unanimously to assign the duties of the General Manager of the Company's operations in Luxembourg to Mr Athanasios Kotsis, son of Dimitrios, Mathematician, born in Athens in the year 1960, residing in Luxembourg, at 190, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, holder of the Passeport No N 880401 of the Hellenic Republic.

Messrs Athanassios Kotsis and George Deligiannis, Managing Director, acting either jointly or severally, shall have the following powers:

1. To perform and be responsible for the day to day management of the Company.
2. To register the statutes of the Company, and any changes thereto, with the Trade Register of Luxembourg or any other competent authority.

3. To sign all commercial mail and generally the day-to-day correspondence of the Company.
4. To handle all administration matters of the office.
5. To affiliate the Company to professional and business associations.
6. To rent equipment or goods necessary for the running of the Company in Luxembourg.
7. To represent the Company in all matters before the Luxembourg State, government, provincial and municipal authorities, fiscal, social security, customs, post office and telegraph and telephone administrations, the railway authorities and airline companies and all public services, and to conclude all agreements and necessary or useful arrangements to the operation of the Company, to sign all contracts and obligations with the foregoing authorities, services and companies. Furthermore, to carry out all transactions affecting the payments or payroll, social security, VAT and of all public services, for any and all amounts.
8. To sign all receipts for monics collected, for registered letters or packages sent to the Company by the post office, customs authorities, railways, airline companies, etc.
9. To claim, take delivery of and receive all sums of money, documents and goods of any kind, which become due or belong to the Company and give appropriate discharge in relation thereto.
10. To prepare inventories of goods in order to enable the drawing up of a balance sheet relating to the Company, and ensure that all legal obligations related to the social, fiscal and accounting law are adhered to.
11. To subscribe to insurance policies necessary for the office activities.
12. To represent the Company in all legal proceedings, being but not limited to registration of the Company with the Trade Register, the Luxembourg Official Gazette, registration with the V.A.T. authorities.
13. To delegate one or more of these powers to employees of the Company or to others, either severally or jointly, as determined by the Legal Representatives for any period and in the time determined by the Legal Representatives.

The aforesaid powers of Mr Athanassios Kotsis shall be valid to the extent that they do not enter in conflict with the limitation of this authorisation, which are set out hereinafter.

Greek Branch

The Board of Directors unanimously resolved to appoint Mr George Manos, son of Konstantinos, Engineer, born in Ioannina, Greece, in the year 1958, residing in Athens, Greece, at 20, Ypatis Str., 152 31 Chalandri, holder of passport number A 349008 of the Hellenic Republic as General Manager of the Greek Branch.

Messrs George Manos and George Deligiannis, Managing Director, shall act, either jointly or severally, as Legal Representatives of the Greek Branch with the following powers:

1. To perform and be responsible for the day to day management of the Company.
2. To register the statutes of the Company, and any changes thereto, with Trade Register of Athens or any other competent authority.
3. To sign all commercial mail and generally the day-to-day correspondence of the Company.
4. To handle all administration matters of the Branch.
5. To affiliate the Company to professional and business associations.
6. To rent equipment or goods necessary for the running of the Company in Greece.
7. To represent the Company in all matters before the Greek State, government, provincial and municipal authorities, fiscal, social security, customs, post office and telegraph and telephone administrations, the railway authorities and airline companies and all public services, and to conclude all agreements and necessary or useful arrangements to the operation of the Company, to sign all contracts and obligations with the foregoing authorities, services and companies. Furthermore, to carry out all transactions affecting the payments or payroll, social security, VAT and of all public services, for any and all amounts.
8. To sign all receipts for monics collected, for registered letters or packages sent to the Company by the post office, customs authorities, railways, airline companies, etc.
9. To claim, take delivery of and receive all sums of money, documents and goods of any kind, which become due or belong to the Company and give appropriate discharge in relation thereto.
10. To prepare inventories of goods in order to enable the drawing up of a balance sheet relating to the Company, and ensure that all legal obligations related to the social, fiscal and accounting law are adhered to.
11. To subscribe to insurance policies necessary for the office activities.
12. To represent the Company in all legal proceedings, being but not limited to registration of the Company with the Trade Register, the Greek Official Gazette, registration with the V.A.T. authorities.
13. To delegate one or more of these powers to employees of the Company or to others, either severally or jointly, as determined by the Legal Representatives for any period and in the time determined by the Legal Representatives.

The aforesaid powers of Mr George Manos shall be valid to the extent that they do not enter in conflict with the limitations of his authorisation, which are set out hereinafter.

On the third question:

The Chairman of the Board of Directors Mr Socrates P. Kokkalis, takes the floor and states that the Board of Directors must resolve upon the representation of the Company.

After a debate, that has taken place on this question of the Agenda, the Board of Directors of the «Société Anonyme» under the name INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., with registered office (seat) in Helfent/Bertrange, Luxembourg, resolved unanimously that the Company is represented as follows:

A) By Mr Socrates P. Kokkalis, Chairman of the Board of Directors and by Mr George K. Deligiannis, Managing Director of the Company, acting each one of them separately or jointly, in all the company's relations and transactions, and the signature of each one of them only, affixed under the corporate seal, binds and obliges the Company unlimitedly.

The Board of Directors unanimously agreed that Mr George K. Deligiannis, Managing Director, will continue to perform the daily management of the Company, in compliance with the resolutions of the Annual General Meeting of Share-

holders of April 3rd, 2000, adopted in accordance with article 12 of the Company's Articles of Association and article 60 of the Law of August 15, 1915 on commercial companies as amended.

Furthermore, the Managing Director will continue to represent the Company against any all administrations or authorities for all matters related to the Company's business, objectives and operations, in Luxembourg, Belgium, Greece or elsewhere.

Additionally, the Board of Directors unanimously agreed that all actions with respect to opening accounts with banks or finance organisations, bank transfers, payments of any kind and hiring or firing of personnel shall remain at the sole and exclusive power of the President and the Managing Director, as defined hereinabove, without prejudice to the special powers granted to the General Managers with respect to the aforementioned actions.

B) By any two of the following: the Company's General Managers, that is Messrs George Manos and Athanassios Kotsis, and Mr Andre De Loch, General Manager of INTRASOFT INTERNATIONAL S.A. (Belgium), acting jointly, and provided that any of the amounts hereinafter is within the Company's respective annual budget, for

1. the signing of receivable contracts with the Company's clients, of offers and proposals addressed to the Company's clients according to which the Company will undertake to perform services or any other task within its object up to the amount of 10,000,000 Euro per contract of offer,

2. the signing of contracts with the Company's suppliers or subcontractors, according to which the Company will undertake to pay the above suppliers or subcontractors for the supply of goods or for the provision of services respectively up to the amount of 1,000,000 Euro per contract,

3. the hiring or dismissal of personnel.

C) By any one of Company's General Managers, that is Messrs George Manos and Athanassios Kotsis acting alone, and provided that any of the amounts hereinafter is within the Company's respective annual budget for

1. the signing of receivable contract with the Company's clients, of offers and proposals addressed to the Company's clients according to which the Company will undertake to perform services or any other task within its object up to the amount of 1,500,000 Euro per contract of offer,

2. the signing of contracts with the Company's suppliers or subcontractors, according to which the Company will undertake to pay the above suppliers or subcontractors for the supply of goods or for the provision of services respectively up to the amount of 150,000 Euro per contract,

3. the purchase of utilities, the payment of taxes and the payment of the payroll or personnel,

4. managing the petty cash up to the amount of 10,000 Euro per case.

The Board of Directors unanimously resolved that the aforementioned decisions shall entirely supersede any previous decisions of the Board regarding the Company's representation and the authorizations of the Company's representatives.

After the adoption of the above resolutions, and no other question being extant for deliberation, this meeting of the Board of Directors is adjourned by its Chairman and these Minutes are signed as prescribed by the Law and by the Company's Articles of Association.

The Chairman of the Board of Directors: S.P. Kokkalis

The Managing Director: G.K. Deligiannis

The members of the Board of Directors:

P.S. Kokkalis

K.G. Gikas

Y.K. Kalogeras

The Chairman of the Board of Directors

S. P. Kokkalis

The Managing Director of the Board of Directors

G. K. Deligiannis

The Members of the Board of Directors

P.S. Kokkalis / K. G. Gikas / Y. K. Kalogeras

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43400/000/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

INTER-GLOBE SPORT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 73.851.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Domiciliataire

(43398/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

ISIDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 47.089.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

(43401/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

ISIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 59.786.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

(43402/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

KAILUA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 42.892.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

(43406/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LA BADIANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Windhof.
R. C. Luxembourg B 77.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

(43408/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LUCKY STEEL 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.406.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 20, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

LUCKY STEEL 94 S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(43420/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LUCKY STEEL 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.406.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

LUCKY STEEL 94 S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(43422/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LUCKY STEEL 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.406.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

LUCKY STEEL 94 S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(43421/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LUCKY STEEL 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.406.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

LUCKY STEEL 94 S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(43423/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LUCKY STEEL 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.406.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 décembre 2000

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Federica Bacci comme nouvel administrateur avec effet au 20 mars 2000, en remplacement de Monsieur Gustave Stoffel qui a présenté sa démission.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration

MM. Francesco Lungarini, entrepreneur, demeurant à Fano (Italie), président;

Paolo Lungarini, entrepreneur, demeurant à Fano (Italie), administrateur-délégué;

Mme Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
LUCKY STEEL 94 S.A.
Société Anonyme Holding
Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43419/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

KEY-COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.435.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2001 qu'il a été procédé à une reconstitution entière des organes sociaux.

Ont été nommés:

a) *Administrateurs*

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Madame Gerty Marter, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) *Commissaire aux comptes*

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la commission européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43407/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LA SESTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, places d'Armes.
R. C. Luxembourg B 36.807.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

(43409/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

NEWSHORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.352.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 février 1998, acte publié au Mémorial C N°382 du 27 mai 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1998, acte publié au Mémorial C N°238 du 6 avril 1999, et en date du 21 décembre 2000, acte en voie de publication.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEWSHORE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(43453/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LAKE ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.611.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 27, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Signature.

(43410/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LARRIVET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.477.

Le bilan abrégé du 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Signature.

(43411/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LES JARDINS DE LA MUSIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 163, rue de Cents.

R. C. Luxembourg B 58.994.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg le 5 juin 2001

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident d'autoriser le gérant à convertir le capital social actuellement exprimé en LUF 500.000,- en EUR 12.395,-;
- décident d'autoriser le gérant à adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.395,- (douze mille trois cent quatre-vingt quinze euros) divisé en cinq cents (500) parts sociales de EUR 24,79 (vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros) chacune.»

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43414/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

REGINGLARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.124.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 mai 2001

- L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) qui de cette manière est arrêté à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

- L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par versement en numéraire.

- L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 3 des statuts afférents aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** le capital de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale en remplacement de «le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune».

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 26, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43482/794/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LITECOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 64.707.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 17, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Le Conseil d'Administration

Signature / Signature

(43415/560/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LUCORN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.575.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 3 juillet 2001

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43424/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

MALICOBÉ, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.320.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 10 mai 2001

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en Deutschemark (DEM), en euro (EUR), de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.278.229,70 (un million deux cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt-neuf euros et soixante-dix cents).

3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 1.770,30 (mille sept cent soixante-dix euros et trente cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.280.000,00 (un million deux cent quatre-vingt mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 512,00 (cinq cent douze euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 2.500 (deux mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 512,00 (cinq cent douze euros) chacune.

5. Il est décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.280.000,00 (un million deux cent quatre-vingt mille euros), représenté par 2.500 (deux mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 512,00 (cinq cent douze euros) chacune.»

6. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43431/200/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

BRUNO-COLOR-VESQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. LUX-CAR, S.à r.l.).

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.

L'an deux mille un, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Reinald Höfler, industriel, demeurant à HR-51521 Punat, Puntarskih Tezaka, 17, ici représenté par Monsieur René R. Cillien, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 mars 2001,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- La société PARC DE GERLACHE S.A., avec siège à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur René R. Cillien, administrateur de sociétés, demeurant à L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschkaff,

3.- La société BRUNO COLOR S.A., ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville, ici représentée par:

son administrateur-délégué Monsieur Bronislaw Sroka, employé privé, demeurant à F-57570 Rodemack, 151, rue Gérard de Rodemack,

et par la société RAY INTERNATIONAL S.A., avec siège à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond Doudot, administrateur de sociétés, demeurant à Ernestviller.

Les comparants sub 1.- et 2.- déclarent qu'ils sont actuellement les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LUX-CAR CHART, S.à r.l., avec siège social à L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschkaff,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 février 2000, publié au Mémorial C no 375, en date du 25 mai 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 avril 2000, publié au Mémorial C no 537, en date du 27 juillet 2000.

CESSION DE PARTS

Par les présentes, Monsieur Reinhard Höfler, prénommé et représenté comme il vient d'être dit, déclare céder et transporter les quatre-vingt-dix (90) parts sociales qu'ils détient dans la prédite société à la société BRUNO COLOR S.A., ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux cent six mille deux cent cinquante-cinq mille Francs Luxembourgeois (LUF 206.255,-), ce dont titre et quittance.

La société à responsabilité limitée LUX-CAR CHART, S.à r.l., ici représentée par Monsieur René R. Cillien, agissant en nom et pour compte de Monsieur Reinhard Höfler, en vertu de la prédite procuration, ainsi qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de la société PARC DE GERLACHE S.A., déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

| | |
|---|------------|
| 1.- BRUNO COLOR S.A., préqualifiée: quatre-vingt-dix parts sociales. | 90 |
| 2.- PARC DE GERLACHE S.A., préqualifiée: dix parts sociales. | 10 |
| Total: cent parts sociales. | <u>100</u> |

Assemblée générale Extraordinaire

Et à l'instant même les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de révoquer son gérant technique Monsieur Reinhard Höfler, et de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée la société BRUNO COLOR S.A., prénommée, ici présente et acceptant par l'intermédiaire de son administrateur-délégué Monsieur Bronislaw Sroka, prénommé.

3.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Hesperange et d'en tenir compte lors de la refonte des statuts ci-après.

4.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social au L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.

5.- L'assemblée générale décide de modifier la dénomination social en BRUNO-COLOR-VESQUE, S.à r.l. et d'en tenir compte lors de la refonte des statuts ci-après.

6.- L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et d'en tenir compte lors de la refonte des statuts à opérer.

7.- L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts qui désormais seront en langue française et auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BRUNO-COLOR-VESQUE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Hesperange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet, sans que l'énumération qui suit soit limitative, le commerce de gros et de détail, l'importation et l'exportation, la représentation de tous les matériaux pour le bâtiment et la construction, de matériel de ménage et d'installation.

Elle a en outre pour objet la fourniture et la pose de tapis et d'autres revêtements de sol et la vente des articles de la branche.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec ou sans objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. la société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille Francs Luxembourgeois (LUF 500.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille Francs Luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit, ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement, entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Frais

Les frais et charges en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Cillien, B. Sroka, R. Doudot, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2001, vol. 859, fol. 100, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrés à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 4 juillet 2001.

R. Schuman.

(43425/237/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

MJ COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 44.919.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 8 juin 2001

En date du 8 juin 2001, le conseil d'administration de la société a décidé:

1. Acter la démission de Madame Sabine Bouckaert de sa fonction d'administrateur.
 2. Nommer administrateur Monsieur Bart Saelen en remplacement de Madame Sabine Bouckaert démissionnaire.
- L'assemblée générale lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43441/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

L.A.F. S.A., LUXEMBOURG AGRATEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.358.

L'an deux mille un, le onze juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG AGRATEX FINANCE S.A., en abrégé L.A.F. S.A avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 704 du 30 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustaaf Saey, administrateur de sociétés, demeurant à Gijzegem (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Post-Attert (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du Jour:

1) Transfert du siège social de la société pour le déplacer de la rue des Jardiniers 21, L-1835 Luxembourg, à la route d'Arlon 43 à L-8009 Strassen.

2) Modification de l'article 2 des statuts.

3) Acceptation de la démission de Messieurs Gustaaf Saey, Robert Elvinger et Paul Marchal, en tant qu'administrateurs de la société, avec décharge entière et définitive pour l'exécution de leurs mandats.

4) Nomination de trois nouveaux administrateurs avec fixation de la durée de leurs mandats.

5) Pouvoir au conseil d'administration de désigner un administrateur-délégué.

6) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

7) Augmentation du capital social de deux mille sept cent quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (2.792,- LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de six millions cinq cent deux mille sept cent quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (6.502.792,- LUF), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale.

8) Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

9) Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de cent soixante et un mille deux cents Euro (161.200,- EUR), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale.

10) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de la rue des Jardiniers 21, L-1835 Luxembourg, à la route d'Arlon 43, L-8009 Strassen.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 alinéa premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Strassen. »

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de

1) Monsieur Gustaaf Saey, administrateur de sociétés, demeurant à Gijzegem (Belgique);

2) Monsieur Robert Elvinger, expert comptable, demeurant à Luxembourg et

3) Monsieur Paul Marchal, employé, demeurant à Luxembourg, en leur qualité d'administrateurs de la société et de leur accorder décharge entière et définitive pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide également d'accepter la démission de Monsieur Gustaaf Saeys prénommé, en sa qualité d'administrateur délégué de la société et de lui accorder décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer, en qualité d'administrateurs de la société, la durée de leurs mandats étant fixée jusqu'à l'assemblée générale de 2006, les personnes dont l'identité suit:

- 1) Monsieur Gustaaf Saeys, prénommé;
- 2) Monsieur Fouad Ghazali, économiste, demeurant à Mamer;
- 3) Madame Carla Alves, employée privée, demeurant à L-1278 Luxembourg.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion journalière à Monsieur Gustaaf Saeys prénommé.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux mille sept cent quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (2.792,- LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de six millions cinq cent deux mille sept cent quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (6.502.792,- LUF), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Huitième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de deux mille sept cent quatre-vingt-douze francs luxembourgeois (2.792,- LUF) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, de sorte que le capital de la société sera désormais fixé à cent soixante et un mille deux cents Euro (161.200,- EUR), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé cent soixante et un mille deux cents Euro (161.200,- EUR), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale. »

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Gustaaf Saeys, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière, la durée de son mandat étant fixée jusqu'à l'assemblée générale de 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saeys, B. Tassigny, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 129S, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 juillet 2001.

G. Lecuit.

(43427/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

L.A.F. S.A., LUXEMBOURG AGRATEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 65.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange le 2 juillet 2001.

G. Lecuit.

(43428/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 29.745.

L'an deux mille un, le quinze juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAO HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 199 du 2 mai 1989.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 septembre 1996 numéro 442.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Clemence, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (CH).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire et de la fixer au deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 18 (alinéa 1^{er}) des statuts comme suit:

En français

Art. 18. alinéa 1^{er} - première phrase. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

En anglais

Art. 18. first paragraph - first sentence. The Annual General Meeting shall ipso facto convene in the municipality of the registered office on the second Thursday in the month of June at 11.00 a.m.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Clemence, F. Callot, N. Pollefort, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 juin 2001, vol. 418, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 2001.

E. Schroeder.

(43432/228/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 29.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 2001.

E. Schroeder.

(43433/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LUX CAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.104.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 27, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

(43426/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

NAJAC HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.485.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 juin 2001 à Luxembourg

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de BEF 25.493,- pour le porter à BEF 3.025.493,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Etienne Gillet de son poste de commissaire et de Monsieur Georges Bettermann de son poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement au poste de commissaire de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et au poste d'administrateur de Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2004.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43444/531/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

EQUEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 76.550.

Im Jahre zweitausendundeins, am zweiundzwanzigsten Juni.

Vor Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Robert Langmantel, Bankkaufmann, wohnhaft in Frisingen, handelnd auf Grund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 20. Juni 2001, welcher Beschluss gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Kompotent den Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft EQUEN S.A. mit dem Gesellschaftssitz zu Luxemburg, wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 28. Juni 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 30. Oktober 2000, Nummer 793.

Die Satzungen wurden zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. Mai 2001, noch nicht veröffentlicht.

II.- Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt sechshundertsechszigtausendsechshundert Euro (686.600,- EUR) eingeteilt in achtundsechzigtausendsechshundertsechzig (68.660) Aktien zu je zehn Euro (10,- EUR) Nennwert.

Das Gesellschaftskapital kann bis zum Betrag von drei millionen Euro (3.000.000,- EUR) erhöht werden.

III.- Auf Grund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 20. Juni 2001, hat der Verwaltungsrat die Schaffung von dreitausenddreihundertvierunddreissig (3.334) neuen Aktien beschlossen, mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR) zusammen mit einem Emissionsaufgeld von einhundertvierzig Euro (140,- EUR), so dass die Summe von dreiunddreissigtausenddreihundertvierzig Euro (33.340,- EUR) als Kapital und vierhundertsechszigtausendsechszigtausendsechshundertsechzig Euro (466.760,- EUR) als Emissionsaufgeld der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Die Kapitalerhöhung erfolgt wie folgt:

- durch Bareinzahlung von einhundert Euro (100.-EUR), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde;
- durch Umwandlung von Forderungen gegen die Gesellschaft in Höhe von fünfhunderttausend Euro.

Der Bestand dieser Forderung geht hervor aus einem Bericht von Herrn Hans Kappes, Revisor, Luxemburg, vom 20. Juni 2001, mit folgender Schlussfolgerung:

«Aufgrund der oben dargestellten, durchgeführten Überprüfungen sind weitere Anmerkungen zur Werthaltigkeit nicht zu machen.

Die durchzuführende Kapitalerhöhung durch Ausgabe neuer Aktien entspricht voll dem Wert der Sacheinlage.»

Dieser Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

IV.- Auf Grund dieser Kapitalerhöhung wurde Absatz eins von Artikel drei der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. (Absatz eins).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt siebenhundertneunzehntausendneunhundertvierzig Euro (719.940,-EUR), eingeteilt in einundsiebzigtausendneunhundertvierundneunzig (71.994) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR), voll eingezahlt.»

Abschätzung der Kapitalerhöhung und des Emissionsaufgeldes

Zum Zwecke der Einregistrierung wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf eine million dreihundertvierundvierzigtausendneunhundertzweiunddreissig Luxemburger Franken (1.344.932,- LUF),

und das Emissionsaufgeld wird abgeschätzt auf achtzehn millionen achthundertneunundzwanzigtausendzweiundfünfzig Luxemburger Franken (18.829.052,- LUF).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweihundertsechzigtausend Luxemburger Franken (260.000,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 juillet 2001, vol. 418, fol. 51, case 4. – Reçu 201.740 francs.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 10. Juli 2001.

E. Schroeder.

(44069/228/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

SOCIETE IMMOBILIERE MULTINATIONALE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1116 Luxemburg, 25, rue Adolphe.

H. R. Luxemburg B 26.321.

Die Generalversammlung der Gesellschafter hat am 30. April 2001 beschlossen das Gesellschaftskapital von derzeit LUF 5.200.000,- eingeteilt in 5.200 Anteile zu je LUF 1.000,- in EUR 124.800,- eingeteilt in 5.200 Anteile zu je EUR 24,- umzuwandeln.

Für die SIM SOCIETE IMMOBILIERE MULTINATIONALE, S.à r.l.

SOCIETE PARTICIPATIVE MULTINATIONALE, S.à r.l.

Gesellschafter

Unterschrift

W. Bengesser

Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(43859/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2001.

JEPSSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxemburg B 74.229.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Signature.

(44159/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.962.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2001.

Pour la société NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(43455/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.962.

-Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N°41 du 23 janvier 1996;

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 1^{er} décembre 2000, en cours de publication.

Il résulte d'une lettre adressée à la société NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A. en date du 15 juin 2001, que Monsieur Emmanuel Perreard, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Chêne-Bougeries, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2001 que Monsieur Jacques Edouard Secretan, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Genève, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Emmanuel Perreard.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43456/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

**ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK AKTIENGESELLSCHAFT
IN LUXEMBURG**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 4, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 68.470.

Im Jahre zweitausend und eins, am vierten April.

Vor Notarin Marthe Thyes-Walch, im Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitz in Luxemburg, welcher Letzterer Depositär dieser Urkunde verbleibt.

fand die ordentliche Generalversammlung statt der Gesellschaft ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF UND KOMMUNALKREDITBANK AKTIENGESELLSCHAFT IN LUXEMBURG mit Sitz in Luxemburg, gegründet unter der Bezeichnung EUROPÄISCHE PFANDBRIEFBANK S.A. gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks am 16. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Recueil des Sociétés et Associations des Jahres 1999 Seite 6976, und deren Bezeichnung in die jetzige umgewandelt wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks vom 15. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C des Jahres 1999 Seite 36641.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Harald Pohl, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Essen.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Herrn Jean-Philippe Gachet, Bankkaufmann, wohnhaft in Neu-Isenburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Tom Loesch, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden ist ergreift der Vorsitzende das Wort und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Bericht der Wirtschaftsprüfer über das Geschäftsjahr 2000.
2. Genehmigung der Bilanz per 31. Dezember 2000 und der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2000 sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Ernennung von Verwaltungsratsmitgliedern.
5. Beschlussfassung über die Bezüge der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2000.

6. Kapitalerhöhung und Änderung der Satzung.

7. Verschiedenes.

II.- Es ergibt sich aus einer Gegenwartsliste, dass sämtliche Aktionäre der Gesellschaft hier anwesend respektiv vertreten sind, sodass gemäss Artikel 28 der Satzung auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte und die Versammlung rechtsgültig über die Tagesordnung befinden kann.

Diese Gegenwartsliste, nachdem sie von den anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionären und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, verbleibt dieser Urkunde beigelegt, zusammen mit den Vollmachten der vertretenen Aktionären.

III.- Die Versammlung hat bereits in Abwesenheit des Notares über sämtliche Punkte der Tagesordnung befunden welche keine Satzungsänderung beinhalten und welche folglich einer notariellen Beurkundung nicht bedürfen.

Nachdem die Versammlung diese Feststellungen des Vorsitzenden überprüft und gutgeheissen hat, wird zur Erledigung von Punkt 6 der Tagesordnung geschritten und werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung sieht voraussichtlich eine zukünftige Kapitalerhöhung vor und beschliesst, demzufolge die Gründung eines genehmigten Kapitals in Höhe von sechsunddreissig Millionen Euro (36.000.000,-).

Die Generalversammlung beschliesst weiterhin, dem Verwaltungsrat alle Vollmachten zu geben, diesen Beschluss auszuführen und im Rahmen des genehmigten Kapitals alle Kapitalerhöhungen zu tätigen durch Ausgabe aller diesbezüglich zu kreierenden Neuaktien von jeweils sechzehntausend Euro (16.000,-) und alle Bedingungen betreffend Einzahlung und Ausgabe der Neuaktien festzulegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst folglich Artikel 5 der Satzung abzuändern und ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben.

«**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt vierundzwanzig Millionen Euro (24.000.000,-) eingeteilt in tausend fünfhundert (1.500) Aktien von je sechzehntausend Euro (16.000,-), voll eingezahlt.

Das genehmigte Gesellschaftskapital beträgt sechsunddreissig Millionen Euro (36.000.000,-) eingeteilt in zweitausendzweihundertundfünfzig (2.250) Aktien von je sechzehntausend Euro (16.000,-).

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt das Gesellschaftskapital von seinem augenblicklich gezeichneten Betrag von vierundzwanzig Millionen Euro auf sechsunddreissig Millionen Euro (36.000.000,-) heraufzusetzen, durch die Ausgabe von diesbezüglichen neuen Aktien mit einem jeweiligen Nominalwert von sechzehntausend Euro (16.000,-) und welche mit denselben Rechten und Vorteilen wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt, diese Kapitalerhöhung zu tätigen, ganz oder teilweise, durch die Ausgabe der neuen Aktien, eventuell ein Emissionsagio festzulegen, welches ganz eingezahlt werden muss, die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzusetzen, den Zeitpunkt und den Ort der Gesamtausgabe oder der eventuellen Teilemission festzulegen die sich als notwendig und nützlich erweisen.

Diese Ermächtigung gilt auf eine Dauer von fünf Jahren ab Datum der Urkunde welche das genehmigte Kapital eingesetzt hat, kann jedoch ein- oder mehrmals erneuert werden für einen Zeitraum, der für jede Erneuerung fünf Jahre nicht überschreiten kann.

Die Durchführung der Kapitalerhöhung wird auf Ersuchen des Verwaltungsrates oder der vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person notariell festgestellt mit der sich daraus ergebenden Abänderung von Absatz 1 dieses Artikels.»

Da nichts anderes mehr auf der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung geschlossen.

Worüber Protokoll aufgenommen wurde in Luxemburg im Hotel LE ROYAL, am Datum wie eingangs erwähnt, und nach Vorlesung an das Versammlungsbüro und die Versammlung haben die Mitglieder des Versammlungsbüros unterschrieben zusammen mit dem Notar.

Gezeichnet: H. Phl, J.-P. Gachet, T. Loesch, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 8CS, fol.93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 21. Juni 2001.

J.-P. Hencks.

(44070/216/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FONDINVEST COTTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 61.054.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(44107/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.641.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, sous la dénomination de FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION S.A.H., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 366, du 9 octobre 1990;

et modifiée en vertu d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, en date du 17 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 406, du 25 août 1995.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fouad Ghazali, économiste, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Carla Maria Alves, assistante de direction générale, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale et modification de l'article premier des statuts
- 2.- Transfert du siège social et modification de l'article deux premier alinéa des statuts.
- 3.- Augmentation du capital social, conversion du capital social en euros, modification de la valeur nominale des actions et modifications de l'article trois des statuts.
- 4.- Modification de l'article onze des statuts.
- 5.- Démission des trois administrateurs, de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration.
- 6.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 7.- Démission du commissaire aux comptes.
- 8.- et Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de modifier la dénomination sociale et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION HOLDING S.A.H., en abrégé FEROH S.A.H.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et de modifier en conséquence l'article deux premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION HOLDING S.A.H.

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

(le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, savoir:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de cinq cent trente-sept francs (LUF-537,-) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs (LUF 1.250.537,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus;

b) de convertir le capital social de un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs (LUF 1.250.537) en Euros, pour que le capital social est une valeur de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-)

c) de supprimer les mille deux cent cinquante actions (1.250) existantes de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000) chacune et de créer trois cent-dix actions nouvelles (310) de cent Euros (EUR 100.-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

d) de ce qui précède, de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix actions (310) de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 11. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, savoir:

- 1.- les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de:
 - Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur André Fedorv, homme d'affaires, demeurant à Moscou/Russie, Kropotkimkajy, 36;
 - Monsieur Mark Kablin, financier, demeurant à Ramat Aviv/Israël, Tagor 40/6;
- 2.- de leurs fonctions d'administrateurs-délégués:
 - de Madame Josette Muller, directrice administrative, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Ardito Toson, prédit;
- 3.- et de sa fonction de président du conseil d'administration de Monsieur Mark Kablin, prédit; et leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveaux administrateurs de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1er janvier 2001, savoir:

- Madame Jenny Kablin, administrateur de société, demeurant à Ramat Aviv/Israël;
- Monsieur Lee Kablin, administrateur de société, demeurant à Ramat Aviv/Israël;
- et Monsieur Mark Kablin, prédit.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, la démission de Monsieur Raymond Thyès, docteur en droit, demeurant à Anvers/Belgique et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1er janvier 2001, Monsieur Willen Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (30.000,-) Francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: F. Ghozali, J.-P. Cambier, C. Alves, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2001, vol. 870, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2001.

N. Muller.

(44100/224/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

H. R. Luxembourg B 33.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(44101/224/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

EGO, EUROPE OPTIC GUIDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.302.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juin 2001, Vol. 9CS, Fol. 72, Case 7, que la société anonyme holding EUROPE OPTIC GUIDE, en abrégé EGO (ci-après la «Société») a été dissoute et liquidée par décision de l'actionnaire unique réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant cinq ans à son ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(44077/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FALCO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 55.042.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 1996 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2001

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2001 que:

- le siège social est transféré de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Signature.

(44081/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FAUSTINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.366.

Avec effet au 30 juin 2001, Monsieur Marzio Soldini, demeurant Via Brignedolo 24, I-Calvisano (BS), a donné sa démission comme administrateur.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44083/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 35.772.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2001

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour une même période.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(44084/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

F.G.F., FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.789.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 2 juillet 2001

Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de ratifier le transfert de siège social de la société au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1998.

Pour extrait conforme
F.G.F. FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44087/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FLURWALD FINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 25.003.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2001

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Madame Denise Vervaeke et de Monsieur Pierre Schill ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Madame Joëlle Lietz, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(44103/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.524.

—
In the year two thousand and one, on the second of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Dirk C. Oppelaar, company director, residing in 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, acting as attorney of the company EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A., R. C. B No 75.524 having its registered office in Luxembourg,

pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on June 28, 2001, a certified copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A. was organized as a société anonyme before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Hesperange on March 29, 2000.

The Articles of Incorporation of said société anonyme have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 594 of August 19, 2000.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the same notary on April 5, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 703 of September 28, 2000.

II.

EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A. has presently an entirely subscribed and fully paid-in capital of forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875.-) US dollars represented by ten thousand eight hundred and fifteen (10,815) common shares, five thousand six hundred and twenty-five (5,625) Preferred A shares and two thousand three hundred and ten (2,310) Preferred B shares having a par value of two US dollars fifty cents (2.50) each, all fully paid up in cash.

An extraordinary general meeting held on June 8, 2001 authorised the Board of Directors to redeem a total of up to 150 common shares for a minimum price of USD 1,000 and a maximum price of USD 1,500.

Following this authorisation it was decided at a meeting of the Board of Directors of June 28, 2001 to redeem, in conformity with article 49-3 (1) a), one hundred and twenty-six (126) common shares from a shareholder at a price of one thousand three hundred and thirty-three thousand US dollars thirty-three cents (1,333.3) and to cancel these shares.

III.

Pursuant to the above-mentioned resolution of the Board of Directors of June 28, 2001, it is decided as a consequence of the redemption and cancellation of one hundred and twenty-six (126) common shares to reduce the share capital by an amount of three hundred and fifteen (315) US dollars to bring it from its present amount of forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875.-) US dollars to forty-six thousand five hundred and sixty (46,560.-) US dollars.

IV.

As a consequence of such reduction of capital, the first paragraph of Article five should now read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is set at forty-six thousand five hundred and sixty (46,560.-) US dollars represented by ten thousand six hundred and eighty-nine (10,689) common shares, five thousand six hundred and twenty-five (5,625) Preferred A shares and two thousand three hundred and ten (2,310) Preferred B shares having a par value of two US dollars fifty cents (2.50) each, all fully paid up in cash.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le deux juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dirk C. Oppelaar, administrateur de sociétés, demeurant au 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A., RC B N° 75.524 ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2001, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 mars 2000.

Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 594 du 19 août 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 703 du 28 septembre 2000.

II.

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de quarante-six mille huit cent soixante-quinze (46.875,-) dollars US représenté par dix mille huit cent quinze (10.815) actions ordinaires, cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) actions préférentielles A et deux mille trois cent dix (2.310) actions préférentielles B d'une valeur nominale de deux dollars US cinquante cents (2.50) chacune, toutes entièrement souscrites en espèces.

Une assemblée générale extraordinaire en date du 8 juin 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à racheter un total se montant au maximum à 150 actions ordinaires pour un prix minimum de USD 1.000 et un prix maximum de USD 1.500.

Suite à cette autorisation il a été décidé à une réunion du Conseil d'Administration du 28 juin 2001 de racheter, conformément aux dispositions de l'article 49-3 (1) a), cent vingt-six (126) actions ordinaires d'un actionnaire pour un prix de mille trois cent trente-trois dollars US trente-trois cents (1.333,33) et de les annuler.

III.

En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée prise en date du 28 juin 2001, il est décidé suite au rachat et à l'annulation de cent vingt-six (126) actions ordinaires de réduire le capital social à concurrence de trois cent quinze (315) dollars US pour le ramener de son montant actuel de quarante-six mille huit cent soixante-quinze (46.875,-) dollars US à quarante-six mille cinq cent soixante (46.560,-) dollars US.

IV.

A la suite de la réduction de capital qui précède, l'article 5, premier alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa premier.** Le capital social est fixé à quarante-six mille cinq cent soixante (46.560,-) dollars US représenté par dix mille six cent quatre-vingt-neuf (10.689) actions ordinaires, cinq mille six cent vingt-cinq (5.625) actions

préférentielles A et deux mille trois cent dix (2.310) actions préférentielles B d'une valeur nominale de deux dollars US cinquante cents (2.50) chacune, toutes entièrement souscrites en espèces.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi (comme d'ailleurs pour celle de l'acte de constitution contrairement à ce qui a été indiqué dans la version française).

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. C. Oppelaar, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 73, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(44075/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 75.524.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 777 du 2 juillet 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(44076/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FONDS GENERAL STRATEGIQUE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.629.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 25 juin 2001

Le Conseil d'Administration («le Conseil») de Fonds Général Stratégique («la Société»):

5^{ème} résolution

«approuve le transfert du siège social de la Société au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2001.»

11^{ème} résolution

«acte les démissions de BNP PARIBAS LUXEMBOURG (représentée par MM. Pierre Corbiau et Christophe Vallée) et de BNP PARIBAS (SUISSE) S.A. (représentée par MM. A. Bonnard et A. La Picque) de leur mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 31 juillet 2001. Le Conseil d'Administration coopte en remplacement M. Daniel Van Hove, Directeur KREDIETRUST S.A. LUXEMBOURG et M. Ahmet Eren, Directeur de KREDIETRUST S.A. SUISSE, sous réserve de l'approbation des Autorités Luxembourgeoises.

Ces cooptations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2002.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44104/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FROMAGERIES REUNIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.051.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FROMAGERIES REUNIES HOLDING S.A.

Signatures

(44114/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

F. PARTNERS AND COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.391.

Les bilans aux 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(44105/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

F. PARTNERS AND COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.391.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(44106/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FROHFELD H.A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.200.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 25 avril 2001

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001 le capital social, actuellement exprimé en Deutschemark (DEM), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 306.775,13 (trois cent six mille sept cent soixante quinze euros et treize cents).

3. Il est décidé d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 428,87 (quatre cent vingt huit euros et quatre vingt sept cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 307.200,- (trois cent sept mille deux cents euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Il est décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 307.200,- (trois cent sept mille deux cents euros), représenté par 600 (six cents) actions sans désignation de valeur nominale.

5. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 25 avril 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 553, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 juin 2001.

G. Lecuit.

(44112/220/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FROHFELD H.A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 juin 2001.

G. Lecuit.

(44113/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 19.936.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(44117/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FUTURE MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 19.936.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 juin 2001 que les mandats des administrateurs sortants suivants:

- M. Fouad Mustapha Sultani Makhzoumi,
- M. Rami Fouad Sultani Makhzoumi,
- M. Saba Kaissar Zreik,
- M. Omar Issam Ashur

ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, ont été reconduits pour un nouveau terme de six ans.
Luxembourg, le 29 juin 2001.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44118/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

FRAMACECS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.685.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRAMACECS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.685, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 539 du 14 juillet 1999.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, T. Dahm, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 130S, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

F. Baden.

(44108/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

**IMMOTRADE INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. FUNDINVEST S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.965.

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUNDINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.965, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 902 du 20 décembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm, qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de dénomination de la société en IMMOTRADE INVEST S.A.

2) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMOTRADE INVEST S.A.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de FUNDINVEST S.A. en IMMOTRADE INVEST S.A. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (premier paragraphe).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMOTRADE INVEST S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, T. Dahm, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol.130S, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

F. Baden.

(44115/200/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

IMMOTRADE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(44139/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 50.172.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 7 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 111 du 15 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Hesperange en date du 9 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 novembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 46 du 25 janvier 1996. Le 31 mai 2000, la société a absorbé la société anonyme MOYENNE SURFACE DE KIRCHBERG S.A., le projet de fusion afférent a été publié au Mémorial C n° 492 du 11 juillet 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2001, vol. 555, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(44119/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

GERANA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.859.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 28, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Signature.

(44120/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

GERARD ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4531 Oberkorn, 174, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 17.444.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2001, vol. 320, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Oberkorn, le 11 juillet 2001.

Pour le gérant

Signature

(44121/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

GEST PROMOTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 37.837.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société

GEST PROMOTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l.

148, route d'Arlon, L-8010 Strassen

R.C. B 37.837

que le siège social a été dénoncé avec effet immédiat en date de ce jour.

GESTA SERVICES et OFFICE PLUS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44122/513/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

GILDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 42.084.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 555, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(44123/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

GOLD-RUSH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.687.

L'an deux mille un, le douze juin.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOLD-RUSH S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de DIESEL SHOPS EUROPE S.A., suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 52.687, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 2001, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schiffange,

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 4.- des statuts de la société par l'ajoute d'un nouveau alinéa, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.»

2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13.000.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 2.000.000,- à EUR 15.000.000,- par l'émission de 1.300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Souscription des actions nouvelles et libération en espèces.

4) Instauration d'un capital autorisé de EUR 30.000.000,-.

5) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6) Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.»

7) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts par l'ajoute d'un nouveau alinéa qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize millions d'Euros (13.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions d'Euros (2.000.000,-) à quinze millions d'Euros (15.000.000,-), par la création et l'émission de un million trois cent mille (1.300.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société DIESEL S.p.A., avec siège social à I-36060 Molvena, via Dell'Industria 7.

Intervention - Souscription

Est ensuite intervenue la susdite société DIESEL S.p.A., avec siège social à I-36060 Molvena, via Dell'Industria 7, ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Molvena en date du 8 juin 2001, laquelle restera annexée aux présentes,

laquelle, par son mandataire, a déclaré souscrire les actions nouvelles et les libérer par un versement en espèces, en sorte que le montant supplémentaire de treize millions d'Euros (13.000.000,-) se trouve à la disposition de la société, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de trente millions d'Euros (30.000.000,-).

Cinquième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze millions d'Euros (15.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à trente millions d'Euros (30.000.000,-) représenté par trois millions (3.000.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte instaurant le capital autorisé énoncé à l'alinéa 2 ci-dessus, autorisé à augmenter le capital souscrit en une fois ou par plusieurs tranches dans le cadre et à l'intérieur des limites du capital autorisé, par l'émission d'actions nouvelles correspondantes, à en fixer toutes autres modalités et à déterminer toutes autres conditions de souscription et d'émission des actions nouvelles.

Le conseil d'administration ou toute personne par lui mandatée, fera constater authentiquement toute augmentation de capital, ainsi réalisée et adapter le présent article.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent acte.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«**Art. 16.** La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.»

qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 5.500.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, n'ayant demandé à signer aucun autre actionnaire.

Signé: C. Faber, A. Francini, L. Pletschette, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 129S, fol. 100, case 5. – Reçu 5.244.187 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

J.-P. Hencks.

(44124/216/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

GOLD-RUSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 52.687.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(44125/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

HAPPY BEAUMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 64.055.

L'an deux mille un, le douze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HAPPY BEAUMONT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 9 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 493 du 3 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Uzan, administrateur de sociétés, demeurant à Paris,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eliezer Marcel Uzan, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transformation en Soparfi immobilière.
2. Démission de deux administrateurs.
3. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en Soparfi immobilière de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet au Luxembourg ou à l'étranger:

- de prendre des participations directement et/ou indirectement, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit dans des sociétés créées ou à créer;
- l'achat, la vente, l'achat pour revendre, la promotion, la commercialisation, l'exploitation, la mise en valeur et la location de biens mobiliers et immobiliers de toute nature;
- ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout sous quelque forme que ce soit.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Martine Uzan et de Monsieur Claude Samuel Aidan de leurs fonctions d'administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Stéphane Uzan, prénommé.
- Madame Sophie Uzan, administrateur de sociétés, demeurant à F-Paris.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Uzan, P. Aflalo, E. M. Uzan, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 129S, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 juillet 2001.

G. Lecuit.

(44129/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

HAPPY BEAUMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 64.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 juillet 2001.

G. Lecuit.

(44130/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

JACCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.066.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 28, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Signature.

(44156/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

**GROUPE IMMOBILIER LUXEMBOURGEOIS (G.I.L.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(capital social: 600.000,- LUF).**

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.
R. C. Luxembourg B 68.500.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 8 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 320 du 6 mai 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 24 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 434 du 19 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 555, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROUPE IMMOBILIER LUXEMBOURGEOIS (G.I.L.), S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

(44126/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

IMMOMIT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.401.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2001

«... Le président expose que l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 mai 2000 a donné autorisation au conseil d'administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social et du capital autorisé en Euro, d'augmenter le capital social et le capital autorisé, d'adapter ou de supprimer la désignation de valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.

a. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en LUF, en Euro. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 3.718.402,87 représenté par 15.000 actions sans désignation de valeur nominale.

b. Le conseil d'administration décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 3.718.402,87 représenté par 15.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

c. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour extrait conforme

T. Loesch

Administrateur

(44137/200/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

IMMOMIT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(44138/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2001.
